

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
7 février 2007  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante et unième session**  
Points 13 et 14 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-deuxième année**

**La situation au Moyen-Orient**

**Question de Palestine**

**Lettres identiques datées du 6 février 2007,  
adressées au Secrétaire général et au Président  
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires  
par intérim de la Mission permanente d'Israël  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La présente lettre a pour objet de vous informer du nombre alarmant d'attaques menées par des terroristes palestiniens opérant dans la bande de Gaza au cours des trois semaines écoulées.

Du lundi 15 janvier 2006 à hier, lundi 5 février 2007, pas moins de 30 roquettes ont été tirées par des terroristes palestiniens dans la bande de Gaza en direction de communautés israéliennes établies dans le sud. Des fusées Qassam et des obus de mortier ont notamment été lancés lors de ces attaques à la roquette.

Le terrorisme palestinien ne connaît pas de répit, ce qui constitue une grave violation de l'accord de cessez-le-feu conclu entre le Premier Ministre Ehud Olmert et le Président Mahmoud Abbas à la fin du mois de novembre. Sa persistance relève d'un acte de provocation délibéré, qui menace la viabilité de la paix et de la sécurité dans notre région. Le Gouvernement du Hamas doit se conformer aux trois conditions fixées par la communauté internationale puis réaffirmées par le Quatuor la semaine dernière et ne ménager aucun effort pour mettre un terme à la violence et à la terreur contre Israël.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre des points 13 et 14 de l'ordre du jour. Une lettre identique a été adressée à Peter Burian, Président du Conseil.

L'Ambassadeur,  
Chargé d'affaires par intérim  
(*Signé*) Daniel **Carmon**

